

LE COURRIER DU VALAIS.

PRIX D'ABONNEMENT.

Pour le CANTON, 7 francs par an; 4 francs pour six mois; 2 francs pour trois mois. -- Pour les cantons de VAUD et de GENÈVE, 10 francs par an; 6 francs pour six mois; 3 francs pour trois mois. -- Pour les cantons de FRIBOURG, BERNE, NEUCHÂTEL et SOLEURE, 11 francs par an; 6 fr. pour six mois; 3 fr. pour trois mois.

PRIX D'INSERTION.

Pour une annonce de quatre lignes et au-dessous, CINQ batz. -- Pour une annonce au-dessus de quatre lignes, UN batz la ligne.

Le Courrier du Valais paraît le MERCREDI et le SAMEDI. -- On s'abonne à SION, au Bureau du Journal, et dans tous les Bureaux de Postes.

CANTON DU VALAIS.

Décidément, M. Jossen, membre du grand-conseil, est un apôtre infatigable.

Ce n'est pas seulement le corps législatif qui a le bonheur de se remettre à son éloquence entraînant : le peuple aussi a l'avantage de le voir et de l'entendre fréquemment. Depuis tantôt un an, il se montre dans toutes les réunions, dans tous les bourgs, dans tous les villages, dans tous les hameaux : nulle part il ne se fait faute de redire les phrases tonnantes, ronflantes contre les *argoviseurs* et les ennemis des mœurs et de la religion, que nous avons entendues avec terreur aux mois d'août et de décembre : c'est toujours la même chose, mais c'est si beau, que c'est toujours nouveau.

Et puis, M. Jossen n'est pas taillé sur le modèle des autres hommes ; c'est un type, comme il n'y en a pas même un par canton suisse ; c'est un être mystérieux que nul ne s'explique : M. Jossen n'a rien appris, et il sait tout, même le concile de Trente : M. Jossen est laboureur et il parle de haute politique, comme s'il avait été, avec M. Leu, à l'école de M. Siegwart-Müller : M. Jossen n'est pas riche et il dépense de l'argent à profusion, en un mot, M. Jossen est un de ces hommes qu'on ne trouve que dans les romans de l'école moderne et dans la bien-henreuse partie orientale de notre canton ; encore celle-ci a-t-elle l'avantage de le posséder corps et âme, chair et os.

Quoi d'étonnant alors que M. Jossen ait un ascendant prestigieux sur ses compatriotes ; quoi d'étonnant que même les *messieurs*, qui ont tant de répugnance à voir des *paysans* au conseil d'état, ne puissent se défendre de la fascination qu'il exerce ?

Tel est le pouvoir des hommes supérieurs ! Nous regrettons sincèrement que l'ignorance de la langue française l'empêche de parcourir les dixains occidentaux : qu'à cela ne tienne ; ne sait-il pas que lorsqu'il parle au grand-conseil, des députés qui ne comprennent pas un mot d'allemand, lui crient : *appuyé* ! Une considération d'équité aussi devrait l'engager : c'est que depuis que nous fournissons des missionnaires au Haut-Valais, et des bons, nous aurions droit à posséder une fois le meilleur des siens.

En appelant M. Jossen un apôtre, nous n'avons pas voulu dire qu'il est un disciple du Christ, tant s'en faut. Nous savons que la charité chrétienne n'a de place dans son cœur que tout juste ce qu'il en faut en Valais pour être au nombre des croisés de la religion. Son apostolat, qui se réchauffe à toutes les passions des hommes, consiste à courir sans relâche tous les jours et toutes les nuits, par le beau comme par le mauvais temps, pour répandre des libelles contre les libéraux, pour faire signer des pétitions-monstres et recruter pour la Vieille Suisse. Comme toutes ces fonctions n'ont rien

d'incompatible, qu'elles tendent au contraire au même but, exciter des Valaisans contre des Valaisans pour la plus grande gloire de Dieu, on les cumule sans peine.

Ce genre de vie, comme on doit bien le penser, n'est pas tout de jouissance pour notre héros : s'il y a des localités dociles à sa voix, il y en a aussi qui poussent l'irrévérence jusqu'à lui rire au nez et à le faire sortir souvent trop précipitamment des pintes, qu'il choisit de préférence pour ses prédications. Une vallée surtout, une vallée tout entière a pris longtemps en patience M. Jossen et ses homélies ; mais elle a fini par se lasser. Il y a peu de jours, on lui a signifié que, pour la loi de Dieu on a des prêtres, et pour les devoirs du citoyen la constitution pour guides ; en conséquence, on l'invitait à porter ailleurs son cri de guerre et son mot d'ordre (1815), sauf à être conduit d'une autre façon, s'il ne se conformait pas à cette invitation sanctionnée par le vœu de tous les habitants de la vallée. En rapprochant ce fait de la pétition des 29, que restait-il de cette menace formidable : « Nous nous lèverons comme un seul homme ? » -- M. Jossen pourrait-il dire avec le corbeau du cordonnier : J'ai perdu mon temps et mon argent ?

Nos craintes pour la libre existence du *corps franc* de Munster ont été justifiées. Lorsque la lettre du gouvernement est arrivée, la soumission forcée avait été faite. La violence ne change pas les opinions.

La réunion du 1^{er} avril, à St-Maurice, a été brillante et extrêmement nombreuse. Beaucoup de citoyens n'ont pu trouver place dans la salle de la réunion. On a remarqué avec plaisir que presque tous les chefs du 1^{er} avril étaient présents. Divers toasts ont été portés pendant le dîner : par M. le Dr Barman, au 1^{er} avril 1840 ; par M. le commandant Joris, à la fusion complète du parti libéral ; par M. Barman, ancien conseiller d'état, au 1^{er} avril 1844. M. l'avocat Pottier a lu un discours remarquable, retraçant avec autant de vérité que d'élégance l'avancement laborieux, lent mais continu du progrès en Valais. M. Bataillard a charmé l'auditoire par quelques chansons de circonstance.

La bonne musique de Monthey n'a pas peu contribué à l'embellissement de la fête, ainsi que les détonations qui se sont fait entendre pendant toute l'après-midi.

La situation du pays est trop précaire, trop critique pour n'avoir pas attiré l'attention de l'assemblée. Les velléités guerrières du Haut-Valais, excitées comme au mois d'août dernier par des émissaires du Bas-Valais, ne sont un mystère pour personne et préoccupent sérieusement le gouvernement. Le parti rétrograde du Bas-Valais n'est pas non plus inactif, malgré sa faiblesse : il continue à travailler dans l'ombre. Une lettre d'un ecclésiastique haut placé, qui a été interceptée un de ces jours passés, suffirait à elle seule pour le prouver. Le parti libéral ne doit pas se laisser au dépourvu. Dans ce but un comité provisoire de cinq personnes a été choisi : sa composition présente toutes les garanties qu'on peut désirer en pareille circonstance.

L'entreprise du trajet de route entre le Bourg-St-Pierre et le torrent d'Allèves, d'au-delà de 8000 pieds de longueur, évaluée 29,000 francs, a été adjugée à M. Jean-Baptiste Bulliez, domicilié à Orsières. Cet entrepreneur est avantageusement connu par divers ouvrages qu'il a exécutés en Valais.

Nous recevons de la commune de Savièse la communication suivante :

A la rédaction du Courrier du Valais.

« Le soin que prennent des malveillans de faire suspecter nos intentions et de semer la mésintelligence au milieu de nous comme entre notre population et quelques voisins, nous font un besoin de rendre publique notre profession de foi, c'est la meilleure réponse que nous puissions leur opposer.

» Nous, chefs, au nom des quatre sections de Savièse, déclarons n'appartenir à aucune loge politique particulière de quelque nom qu'on les qualifie. Champions dévoués de notre indépendance, nous n'en restreindrons pas le cercle par autres engagements que ceux que l'empire des lois nous impose.

» Soumission et respect aux institutions sociales, à la législation, à l'autorité; nous ajouterions à la religion, à ses ministres, si nos croyances religieuses n'étaient les premières gravées en intailles dans nos cœurs.

» Egard aux choses, aucun aux personnes. Toute idée distinctement juste et pratiquement progressive vers un mieux moral ou matériel, d'où qu'elle vienne, sera bien venue.

» Que nos bras soient forts comme nos convictions pour le soutien de l'état et de nos bons voisins, mais qu'ils ne se lèvent jamais qu'à leur appel.

» Vie et biens pour leur défense: là sont pour nous la patrie et la liberté.

» Pour la commune de Savièse: LE DR GANIOZ. »

« Nous avons eu, hier, une réunion dès longtemps projetée, comme c'est souvent l'usage chez nous. Elle fut nombreuse, gaie et calme, comme il sied à des citoyens amis.

» Les dernières paroles de l'allocution furent: Que tous ceux qui veulent respecter et défendre la constitution, le gouvernement et la ville de Sion, quand on y serait requis, lèvent la main. Une forêt de 500 bras s'éleva vers le ciel. »

St-Maurice, le 27 mars 1844.

J'ai cru devoir intervenir, il y a quelques semaines, dans une maison de cette ville, où se trouvaient des citoyens d'opinions différentes. Craignant que les coups qu'on m'annonçait avoir déjà été échangés, ne dégénérassent en une collision générale, je n'hésitai pas à me présenter au milieu de cette réunion pour lui porter des paroles de paix.

On s'est emparé de ce fait, en en dénaturant les circonstances, dans un intérêt que je n'ai pas à apprécier ici. S'il fallait en croire les bruits qui ont couru à cette occasion, j'aurais été insulté et même gravement maltraité.

La vérité est que personne ne m'a adressé la moindre parole inconvenante et que personne ne m'a touché. J'obtins, au contraire, sans trop de peine, que les personnes présentes se retirassent.

Ch. DE BONS, grand-chdtel.

Nous avons dit quelque part que la route du Simplon a été en bon état cet hiver, « grâce au vent. » Cette expression est le sujet d'une réclamation par laquelle on nous apprend que c'est aux soins et à la vigilance de M. l'inspecteur Jordan que nous le devons.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

Au nombre des mesures adoptées entre les administrations des postes représentées aux conférences de Zurich et de Berne, se trouve un changement dans le mode de taxer les lettres. Le port en sera, suivant la convention, fixé d'après le poids, ce qui présente plus de garantie contre les erreurs et fera cesser l'espèce d'investigation nécessitée dans les bureaux, pour s'assurer si les lettres sont doubles ou simples. Dès que ce nouveau mode de taxe sera mis en exécution par les cantons qui prennent part à la convention, il sera appliqué aux lettres circulant dans l'intérieur des cantons.

Il est bien à regretter que l'établissement complet de la poste aux chevaux sur toutes les grandes lignes de la Suisse, ait rencontré un obstacle dans le refus persistant du canton de Berne; cela au moment où partout autour de nous se multiplient des moyens de communication d'une rapidité qui tient

du prodige, et lorsque déjà l'établissement de la poste existe dans les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Valais, St-Gall, Grisons, Tessin.

ZURICH. Le grand conseil qui vient de s'assembler aura à s'occuper, entr'autres sujets de délibération, de deux pétitions: l'une des artisans qui demandent une organisation de l'industrie; l'autre du synode des écoles, qui revient, peu s'en faut, à demander la reconnaissance de l'école comme d'un pouvoir de l'état, auprès de l'état et de l'église.

BERNE. Le gouvernement a décidé une nouvelle poursuite contre l'*Union*, au sujet d'un article injurieux pour le préfet de Porrentruy, M. Choffat.

— La cour d'appel se trouve saisie des quatre procès de presse intentés d'office à M. Jenni, fils, libraire à Berne. Le premier concerne une atteinte à la religion catholique au moyen de la publication dans le *Guckkasten* d'une chanson ayant pour titre: *Dieu et le Pape*. Il a, pour ce fait, été condamné en première instance à 50 fr. d'amende, huit jours de prison et aux frais. On a prononcé, en outre, la destruction des exemplaires du journal. M. Jenni a appelé de ce jugement.

La deuxième affaire est la publication d'une brochure en allemand intitulée: *La guerre entre la Suisse et la France en l'année 1838*, occasionnée par un cotillon, un espion, et l'aristocratie bernoise. L'accusation a cru voir dans cet écrit une provocation au régicide. Mais le tribunal de première instance a libéré Jenni de cette accusation, tout en le condamnant cependant aux frais, en vertu du §. 25 de la loi du 30 novembre 1842. Jenni s'est aussi pourvu contre ce jugement.

Le troisième procès est motivé par divers articles publiés par le *Guckkasten*, en 1843, et pour lesquels M. Jenni a été condamné à une amende de 50 fr., un emprisonnement de 60 jours commué en 60 semaines d'absence forcée du district de Berne, et aux frais, outre la destruction des exemplaires du journal saisi. — Le condamné a également interjeté appel de cette condamnation.

Enfin, le quatrième procès pendant en instance d'appel, mais seulement par voie de révision, a été fait au même Jenni, sur la demande de M. Z..... juge au tribunal de Berne, M. Z..... avait dû remplir les fonctions d'accusateur dans l'un des procès de presse intentés à Jenni, et qui fut jugé en première instance vers la fin de l'année dernière. A partir du 1 janvier 1844, Jenni mit comme vignette en tête du journal le *Guckkasten*, dont il est l'éditeur, la figure d'un petit homme noir faisant des gambades et tenant de la main gauche un papier sur lequel on lit le mot *Antrag* (acte d'accusation). — M. Z..... a vu dans cette caricature une atteinte à son honneur en sa qualité de juge.

M. Jenni a nié avoir eu ici M. Z..... en vue. Il a prétendu que la figure en question avait dû remplacer la précédente qui était fatiguée par l'usage; — qu'elle avait de l'analogie avec le caractère du journal, et que le mot *Antrag* doit signifier une offre du journal, une invitation à s'y abonner.

— Le conseil royal de l'instruction publique, sur le rapport de M. Geoffroy-St-Hilaire, vient d'ordonner qu'il serait fait à l'école normale d'enseignement primaire de Versailles, un essai de la méthode de gymnastique de M. Clais. Depuis plus de trente ans, M. Clais, citoyen berrois et ancien officier de la confédération suisse, s'est livré avec un infatigable zèle, en Suisse, en France, en Angleterre, à l'enseignement de cet art.

ARGOVIE. Le tribunal du district de Baden, après avoir déclaré l'enquête terminée, a acquitté entièrement M. Schleuniger. 25 batz par jour lui ont été alloués à titre de dédommagement et l'état a été condamné aux frais.

BALE-VILLE. Le gouvernement donne 3,200 florins et accorde l'affranchissement du timbre pour toute publication qui se fera pendant le tir, et celui des droits de route et d'entrée aux portes de la ville. Il met à la disposition du comité une compagnie d'infanterie et 18 artilleurs.

Les dons publics et particuliers continuent toujours à abonder, et l'énumération de tous ces actes de la patriotique munificence des citoyens bâlois et des confédérés des cantons voisins, serait aussi longue que monotone.

BALE-CAMPAGNE, 27 mars. Dans la matinée d'aujourd'hui, non loin de Liesthal, une femme est accouchée d'un garçon très-bien portant dans la diligence venant de Berne. La mère et l'enfant ont été déposés dans une auberge.

GRISONS. La commune de Felsberg avait adopté, quoiqu'à une faible majorité, le projet des autorités de Coire concernant l'établissement des Felsbergeois dans la juridiction de cette ville. Mais voici qu'une lettre de Coire

nous apprend que la bourgeoisie de cette ville vient de rejeter à une majorité de 115 voix contre 110, le projet qui avait été adopté par les Felsbergeois. La bourgeoisie a bien admis en principe que les Felsbergeois seront régus sur le territoire de Coire, mais elle se trouve toujours en désaccord avec le conseil communal sur les conditions de la réception.

VAUD. La fièvre nerveuse s'est depuis quelque temps à la vallée du Lac de Joux. Aussitôt que le conseil d'état en a été informé, il a accordé au conseil de santé les crédits nécessaires pour venir au secours des malades pauvres.

GENÈVE. M. le docteur d'Espine vient de recevoir de la reine d'Angleterre une médaille d'or, à l'occasion du tableau intitulé : *Annuaire de la mortalité de Genève pour 1842*. Cette médaille était accompagnée d'une lettre du bibliothécaire de la reine, très-flatteuse pour l'auteur.

— Mercredi dernier, dans la soirée, un enfant nouveau-né a été abandonné dans l'allée d'une des maisons de la place de la Taconnerie. Ce crime est heureusement bien rare à Genève.

— Un vol a été commis dans la nuit du mercredi à jeudi, dans une petite échoppe adossée à l'arcade du Molard ; on a forcé la porte avec une hache et enlevé tous les objets qui pouvaient être emportés ; entre autres une montre d'argent ; la hache a été laissée sur place.

— Dimanche dernier, Mme. Marchand, femme du meunier au pont de Sierne, est morte frappée d'une apoplexie si instantanée, qu'elle a été renversée dans le foyer de la cheminée sans avoir pu pousser un cri ; au moment de l'accident personne n'était auprès de cette femme, dont les vêtements se sont enflammés et ont communiqué le feu à l'appartement ; c'est en apercevant le feu et en accourant pour l'éteindre qu'on a eu connaissance de la mort de Mme. Marchand.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ESPAGNE. *Madrid 23 mars.* La reine-mère a eu hier à Aranjuez, avec le président du conseil, une longue conférence. L'entrée de la reine a eu lieu aujourd'hui à Madrid ; la matinée avait été froide et sombre, il était tombé de la neige. A midi et demi, le soleil s'est montré ; les rues étaient encombrées de monde ; tous les balcons, toutes les fenêtres étaient tendus.

La troupe a défilé sous le balcon du palais. La reine et sa mère sont entrées au palais à six heures un quart. Partout on entendait retentir des cris. La capitale a été illuminée dans la soirée. Les allégories et décorations les plus remarquables sont celles du musée d'artillerie et du musée du génie. La lance de Diégo-Léon a été encadrée dans des ornemens. L'hôtel de l'ambassadeur de France a été parfaitement illuminé en verres de couleur. Une foule immense parcourt les rues et elle applaudit par des vivats aux transparens et aux figures symboliques.

Les journaux ont paru sur feuilles de papier de couleur, imprimées en caractères d'or, encadrés de jolies vignettes. Les premières pages sont remplies de sonnets, odes et autres poésies adressées à la reine Christine. Il a été lâché, sur le passage de la reine, des colombes blanches qui portaient dans leurs becs des devises et compositions poétiques.

On a remarqué qu'une décoration représentant un château féodal flanqué de tours et garni de canons et de mortiers, cachait l'entrée du palais de Buena-Vista, afin que l'aspect de la demeure d'Espartero ne rappelât point à Christine des jours d'amertume.

RUSSIE. Le bruit court à Pétersbourg qu'on a aperçu sur la mer Noire plusieurs bâtimens anglais chargés d'armes et de munitions destinées aux insurgés du Caucase. On ajoute que des officiers anglais se sont joints à ces montagnards et dirigent leurs expéditions.

ALLEMAGNE. *Bade.* Les espérances de conciliation qu'avait fait naître la démission de M. de Blittersdorf, de ses fonctions de premier ministre, s'évanouissent rapidement, et chaque jour surgissent dans notre situation politique des complications nouvelles, de nouveaux motifs de dissentiment entre le ministère et la chambre des députés. Ainsi le député Knapp ayant, à propos du roi de Hanovre, demandé jusqu'à quel point il est conforme à la constitution de la confédération germanique qu'un prince, membre de cette confédération, soit en même temps sujet d'un souverain étranger ; les ministres se sont d'abord opposés à ce que cette question fut traitée par la chambre, et la chambre n'ayant pas tenu compte de leur opposition, ils se sont levés et ont quitté la salle des séances, ce qu'ils ont l'habitude de faire chaque fois que la discussion n'est pas à leur convenance. La chambre, voyant sans doute que pour le moment, cette discussion théorique ne pourrait aboutir à aucun résultat, l'abandonna quelques instans après et passa à l'ordre du jour. Il fallait laisser les choses là, et tout était fini. Mais point : maladroit ou mal inspiré comme de coutume,

le ministère a fait parvenir le lendemain à la chambre, un manifeste dans lequel il dénie à cette assemblée le droit de s'occuper des affaires des autres états, dans lequel il appelle son attention sur les conséquences graves que pourrait entraîner toute déviation de cette règle, et dans lequel il lui annonçait, enfin, que la discussion de la veille ne devrait pas figurer dans les procès-verbaux de la chambre, et qu'aucun journal ne serait autorisé à en rendre compte. C'était évidemment de la part du ministère un acte d'obséquiosité envers la diète de Francfort, un témoignage officiel de complaisance pour l'Autriche et pour la Prusse. La chambre qui ne songeait peut-être déjà plus à l'affaire du roi de Hanovre, s'est réveillée à la lecture de ce manifeste ; elle l'a accueilli, comme il méritait de l'être, et elle en a ordonné le renvoi et l'examen dans les bureaux. La commission qui a été nommée, se compose d'Itzstein, Hecker, Bader, Leiblein et Platz. Les trois premiers appartiennent à l'opposition ; le ministère peut donc s'attendre à un rapport qui refute avec vigueur ses prétentions et ses doctrines anti-constitutionnelles ; la discussion à la chambre sera vive, orageuse, et la chambre renverra au ministère le blâme que celui-ci lui a adressé. La suppression de la discussion entière dans les journaux, ne sera pas moins vivement critiquée. Le second motif de dissension, c'est l'affaire du débarcadère de Kehl. La chambre, à tort cette fois, en a fait une question constitutionnelle. Elle veut désigner l'emplacement de la station ; le ministère prétend que cette désignation est dans ses droits, dans ses attributions ; la chambre des pairs a donné, sous ce rapport, raison au ministère. Quoi qu'il en soit, le ministère continue l'exécution de la station aux bords du Rhin ; la chambre refuse les fonds. La complication est sérieuse ; elle le deviendra chaque jour davantage.

Puis vient l'affaire du curé Kuntzer, de Constance. Kuntzer a été nommé député par le district de Stockach ; mais l'archevêché de Fribourg lui a défendu de se rendre à la chambre. Kuntzer appartient à l'opposition ; l'opposition a interpellé plusieurs fois le ministère ; le ministère a pris parti pour l'archevêché. La question est grave ; elle intéresse à un haut degré le clergé catholique du grand-duché. Même question s'est présentée l'année dernière, en Bavière, et les chambres et le gouvernement bavarois ont admis que l'ecclésiastique nommé député, n'avait pas besoin d'une autorisation de l'évêque pour remplir le mandat que lui a conféré la confiance publique. La chambre a invité Kuntzer à se présenter dans son sein, sans attendre l'autorisation épiscopale dont il n'a pas besoin. C'est une nouvelle complication pour le ministère ; car il soutient l'archevêque, et s'il retire à Kuntzer les émolumens de sa cure, dans le cas où celui-ci se rendrait à la chambre, la chambre protestera vivement.

Voilà bien des motifs de dissension entre le ministère et la chambre, et chaque jour il peut en surgir de nouveaux. Aussi, voit-on clairement que l'harmonie des deux pouvoirs que devait amener la retraite de M. de Blittersdorf, est encore une chimère. Déjà il est question d'une dissolution prochaine, à la suite de laquelle le ministère espère obtenir une majorité conforme à ses vœux. Les deux élections partielles de Heidelberg et de Lahr, qui ont tourné en sa faveur, lui font concevoir cette espérance. Ainsi, les positions sont nettement dessinées. Une dissolution paraît inévitable : qui sera assez habile pour choisir le bon terrain dans la discussion fatale qui y donnera lieu ? Sera-ce le ministère ? Sera-ce l'opposition ?

ITALIE. On reçoit, par la voie de Marseille, des nouvelles d'Italie fort graves. La ville de Rome était en grand émoi à la date du 16 mars. On venait de donner l'ordre d'armer tous les petits forts pontificaux placés sur les côtes, d'en augmenter l'artillerie et les garnisons. Cette mesure paraissait motivée sur l'avis qu'il serait parti de Malte trois bâtimens chargés de réfugiés italiens qui se proposent de faire une descente sur quelque point de la Péninsule.

Depuis longtemps la France avait averti les gouvernemens italiens que ces réfugiés préparaient une vaste conspiration ayant pour but de révolutionner au printemps toute l'Italie. Il est certain qu'en ce moment le plus grand nombre des réfugiés italiens s'est rendu à Malte, et qu'ils étaient sûrs de la protection de l'autorité anglaise.

Une seconde mesure du gouvernement pontifical qui a répandu l'alarme, c'est un édit qui annonce que de nouveaux et grands dangers menacent les Etats de l'Eglise. Cet édit ordonne des prières publiques et engage le peuple à implorer la Sainte-Vierge, protectrice spéciale de Rome.

Il y a un échange très-actif de courriers entre Rome et Vienne. On dit l'Autriche décidée à occuper les Légations.

— L'état critique dans lequel se trouve la Péninsule italique préoccupe tout le monde. On comprend, en effet, que sous le régime de fer qui pèse sur la plupart des états italiens, les esprits des populations s'échauffent, les aspirations vers une ère de liberté redoublent. L'exemple de la Grèce qui vient d'opérer une heureuse révolution, doit nécessairement développer ces sentimens. Aussi les troubles qui viennent de se manifester ne sont pas près de s'apaiser, et cette situation s'aggrave même chaque jour. Nous croyons devoir publier aujourd'hui les diverses correspondances italiennes apportées par les journaux allemands ; dans les circonstances actuelles, les moindres détails ont un puissant intérêt. On écrit de la frontière d'Italie, 16 mars, au *Correspondant de Nuremberg* :

Depuis 1830, il n'est pas arrivé que des personnes ayant un rang élevé dans

la société et occupant une position, aient pris ostensiblement part aux désordres qui ont écarté de temps en temps sur certains points de l'Italie; mais on se tromperait gravement si l'on s'imaginait que ces désordres ne sont que des brigandages et n'ont aucun caractère politique, parce que les meneurs se tiennent cachés derrière le rideau. Ce qui prouve que les gouvernements de l'Italie n'en jugent pas ainsi, c'est qu'ils ont fait un traité par lequel ils se sont promis appui et assistance réciproque en cas de révolte de la part de leurs sujets. Les états du centre de l'Italie tireront un grand avantage de ce traité. Cet accord produira une impression plus salutaire sur les perturbateurs que des régimens suisses. L'impulsion de ce traité est venue non seulement de Vienne, mais encore de Paris.

— On écrit de Rome, 12 mars, à la *Gazette de Leipsick* :

Une grande fermentation règne toujours à Ravenne et à Bologne. Ces jours derniers, une rixe violente a éclaté entre la populace de Faenza et les gendarmes. Ceux-ci ont été tués et la populace a mutilé leurs cadavres. Il paraît que des excès analogues ont eu lieu à Rimini. Le gouvernement paraît vouloir céder ou du moins temporiser. Il est évident, qu'à cet égard, il agira d'accord avec l'Autriche. Un courrier envoyé par M. Altiéri, nonce apostolique à Vienne, a apporté au cardinal Lambruschini des dépêches importantes concernant cet objet.

— On mande de la frontière d'Italie, en date du 24 mars, à la *Gazette d'Augsbourg* :

Dans le courant de la semaine dernière, il y a eu une tentative d'insurrection à Smola qui n'a pu être étouffée par la force. La garnison de la ville a reçu des renforts à cet effet, une vingtaine de perturbateurs ont été arrêtés, plusieurs sont blessés, d'autres ont pris la fuite vers les montagnes du sud. On a de justes motifs de croire que cette tentative n'était point isolée, mais se rattachait à un projet de révolutionner toute l'Italie. On prétend que dans certaines villes voisines la révolte eût éclaté si celle d'Imola avait réussi.

— D'un autre côté, par la voie de Livourne, on a reçu à Paris les nouvelles suivantes de Naples, en date du 18 mars :

On venait d'y apprendre qu'une insurrection avait éclaté dans les Calabres, et que le palais de l'intendant ou chef civil, ainsi que les casernes de la garnison de Cosenza, avaient été attaqués par le peuple.

On s'est battu dans les rues au cri de : A bas le gouvernement ! Vive la liberté ! Les révoltés ont perdu trois des leurs et ont eu beaucoup de blessés : trente soldats ont été tués, y compris un sous-officier et le capitaine Galuppi.

Des troupes ont été aussitôt envoyées dans toutes les directions, afin de comprimer le mouvement ; on a aussi fait embarquer plusieurs bataillons pour la Sicile. L'escadre a reçu ordre de surveiller les côtes du royaume. Cette nouvelle a répandu l'inquiétude à Naples. Les fonds publics, qui se relevaient péniblement d'une forte secousse, ont éprouvé une autre baisse. La misère, dans les provinces, est extrême.

FRANCE. Par ordonnance royale en date du 24 mars, M. Gabriel Délessert, préfet de police, est élevé à la dignité de pair de France.

— Par une décision royale en date du 3 mars 1844, rendue sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, M. le contre-amiral Laplace a été nommé au commandement de la station des Antilles, en remplacement de M. le contre-amiral de Moges ; et M. le contre-amiral Hamelin au commandement de la station de l'Océanie et des côtes occidentales de l'Amérique, en remplacement de M. le contre-amiral Dupetit-Thouars.

— M. le comte de Montalembert, récemment arrivé à Paris, a déposé à la chambre des pairs des pétitions couvertes de 3,444 signatures, réclamant la liberté d'enseignement et l'abolition du monopole universitaire.

— La princesse Clémentine d'Orléans, duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha, est accouchée heureusement d'un garçon dans la matinée du 29 mars. La reine et les princesses étaient présentes. Le jeune prince a été baptisé le 31, à cinq heures.

CHRONIQUE

FAITS DIVERS.

— Au moment où la Suède vient de perdre son roi, il ne sera pas sans intérêt d'énumérer les principaux momens de la vie de ce guerrier couronné. Jean-Baptiste-Jules Bernadotte, né à Pau, le 26 janvier 1764, s'enrôla en 1780 comme volontaire dans un régiment de marine ; le 30 mai 1782, il entra dans un régiment de grenadiers ; il fut nommé caporal le 16 juin 1785, fourrier le 31 août de la même année, sergent le 21 juin 1786, sergent-major le 31 mai 1788, adjudant le 7 février 1791, lieutenant au régiment d'Anjou le 6 novembre 1791, adjudant-major le 30 novembre 1792, capitaine le 18 juillet 1793, chef de bataillon le 8 février 1794, chef de la 71^e demi-brigade le 4 avril de la même année, général de brigade en juin

1794, et enfin général de division dans la même année. En avril 1798, il fut envoyé comme ambassadeur à Vienne ; il devint ministre de la guerre. En 1800 il fut appelé au conseil d'état et au commandement de l'armée de l'Ouest ; le 10 mai 1804 il fut nommé maréchal de l'empire ; en 1805, général en chef de l'armée du Hanovre et gouverneur de ce pays. En 1806, il fut nommé prince de Ponte Corvo ; en 1807 il devint gouverneur des villes anseatiques et généralissime du corps d'armée qui devait appuyer les opérations de la Russie et du Danemark contre la Suède. Le 21 août 1810 il fut élu prince héréditaire par les états de Suède, et devint le fils adoptif du roi Charles XIII. Le 5 février 1818 il fut proclamé roi de Suède et de Norwège, après avoir joui de la triste gloire de montrer aux alliés le chemin de la France.

— On a distribué à la chambre un rapport supplémentaire de M. le marquis de Lagrange, sur la proposition tendant à réprimer la falsification des vins. Il résulte des faits recueillis dans ce remarquable travail par l'honorable rapporteur, que la falsification fait tous les ans des progrès effrayans. Du 1^{er} janvier au 20 mars de cette année, les agens du service de surveillance ont saisi 735 fûts contenant 1,627 hectolitres. Les saisies opérées en 1843 se sont élevées à 3,163 hectolitres.

— Une scène pleine d'intérêt a eu lieu à l'ouverture de la dernière audience du deuxième conseil de guerre de Lyon.

La première cause appelée est celle du soldat Séguenot. Le défenseur nommé d'office parcourt le dossier, et y trouve cette accusation aussi remarquable que décourageante par sa simplicité : le soldat Séguenot a vendu ses effets de petit équipement, il a tout bu, tout mangé, il avoue. Le malheureux, je parle du défenseur, se livre à un travail furieux pour découvrir de circonstances atténuantes ; il ne trouve qu'une feuille de punitions : son désespoir est complet, il se résigne et attend. L'audience s'ouvre, Séguenot est introduit ; sa démarche est leste et déterminée, ses yeux pétillent d'esprit et d'audace, tout en lui annonce l'insouciance, la gaité, le courage ; cet homme doit rire sous la mitraille, à la salle de police et au conseil de guerre ; il rit en effet en entrant dans la salle d'audience, et c'est en riant qu'il s'assied près de son défenseur que tant d'assurance déconcerte. Pendant que le greffier donne lecture des pièces, l'avocat demande à voix basse à Séguenot quel est son moyen de défense. — Mon moyen, répond le soldat, fameux, mon moyen ! Mazagran ! troupier fini, massacré le Bédouin, j'ai ma médaille, voilà !! Cela dit, il soulève le bonnet de police qu'il tenait serré contre la poitrine, et montre au défenseur la médaille, prix de son courage. — Vous étiez à Mazagran ? — Un peu, mon avocat, et que j'y ai eu de l'agrément, je m'en flatte ; troupier fini, massacré.... — Bien, bien, racontez l'affaire au conseil et n'ayez pas peur. — Moi, peur ! jamais ! — M. le capitaine rapporteur achevait à peine de conclure à la condamnation, que Séguenot demande la parole. Le défenseur, quelque peu inquiet sur le début de la harangue, se tenait prêt à soutenir l'orateur ; son inquiétude ne fut pas de longue durée. Séguenot entra résolument et d'un bond dans la narration de la bataille ; sa figure enflammée d'ardeur guerrière, son geste énergique, sa parole pittoresque eurent bientôt dominé et entraîné les juges militaires, qui sentaient leurs cœurs battre de sympathie pour cette forte et héroïque nature.

Leur émotion fut au comble, lorsqu'ils virent l'intrépide soldat pleurer de bonheur et d'orgueil en rappelant que le drapeau déchiré ; mutilé par les balles, était toujours resté debout comme ceux qui le défendaient. Dès ce moment la cause fut gagnée. Quand Séguenot se rassit, l'avocat lui serra la main, en lui annonçant d'avance son acquittement ; quelques minutes après, le colonel présidant du conseil déclarait le prévenu non coupable, et Séguenot répétait sa phrase chérie : Mazagran ! troupier fini, massacré le Bédouin, j'ai ma médaille, voilà !!

(La Justice.)

Louis RIBORDY, rédacteur.

AVIS.

A vendre sept à huit toises de foin. S'adresser à Jean-Alexis Delaloye : concierge à la maison de force cantonale.

Frédéric Lugon, domicilié à Baar, rière Nendaz, fait vendable un boudet, de haute taille et de belle qualité. Pour le prix, s'adresser au propriétaire.